

Suite à la convocation en date du 27 novembre 2012,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 12 décembre
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 21 décembre 2012

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

MM. Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Decocq, Deroo, Douez, Houssin, Lefait,
Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 27-12

DECIDE :

- de donner acte au président de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2013.

VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

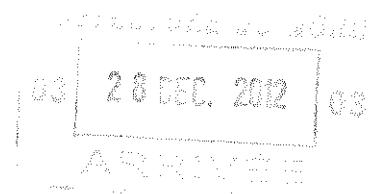
ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 26 DEC. 2012

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX



L'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'approbation de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics comprenant au moins une collectivité de plus de 3500 habitants.

Le présent rapport présente les bases de ce débat et débouchera sur la préparation du rapport budgétaire qui sera présenté au Comité Syndical lors de sa réunion qui aura lieu début 2013 en vue de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2013; il comprend :

- un rappel des conditions actuelles de financement du Syndicat,
- un résumé des dépenses engagées et des dépenses programmables en 2012 et pour les exercices suivants,
- un point sur les recettes du Syndicat,
- la situation des emprunts,
- une conclusion comprenant une proposition d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013.

1. La situation actuelle

Le coût d'exploitation fixé dans le contrat entré en vigueur le 1 janvier 2004 à 0,1734 € le m3 est passé à 0,1777 € par avenant n°2 au contrat qui a entériné l'intégration de nouveaux équipements (aire de stockage, automatisation des vannes de sectionnement de la canalisation). Cette augmentation est effective depuis le 1 janvier 2009.

Par application des révisions de prix, on obtient l'évolution suivante :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - 1 janvier 2005 : 0,1750 € | - 1 janvier 2009 : 0,2017 € |
| - 1 juillet 2005 : 0,1793 € | - 1 juillet 2009 : 0,2015 € |
| - 1 janvier 2006 : 0,1812 € | - 1 janvier 2010 : 0,2024 € |
| - 1 juillet 2006 : 0,1831 € | - 1 juillet 2010 : 0,2038 € |
| - 1 janvier 2007 : 0,1855 | - 1 janvier 2011 : 0,1932 € |
| - 1 juillet 2007 : 0,1874 € | - 1 juillet 2011 : 0,1980 € |
| - 1 janvier 2008 : 0,1904 € | - 1 janvier 2012 : 0,2023 € |
| - 1 juillet 2008 : 0,1925 € | - 1 juillet 2012 : 0,2046 € |

En 2012, la part syndicale est restée fixée à 0,0689 €/m3.

La taxe de prélèvement perçue par l'Agence de l'Eau a augmenté pour passer de 0,0119 €/m3 à 0,0166 €/m3.

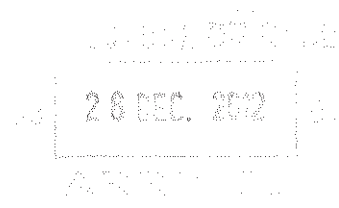
Le prix de l'eau se décompose donc comme suit :

- exploitation : 0,2046 €
- redevance de prélèvement : 0,0166 €
- part syndicale : 0,0689 €

Total : 0,2901 € le m3 (soit une augmentation de 4,05 %)

Ce montant sera révisé au 1 janvier 2013.

* * *



Au 30 novembre 2012, le volume total produit par les installations du SMAEL s'élève à 18.930.846 m3.

Compte tenu du régime de production prévu pour le mois de décembre, on obtient un volume de 20.500.000 m3 environ produits en 2012, ce qui donne les recettes suivantes pour le SMAEL :

- redevance : 1.412.450 €
- ristourne : 168.510 €

2. Les dépenses

► La construction d'un double-actiflo

Le SMAEL a décidé de se faire assister d'un avocat pour envisager la résolution des nombreuses difficultés qui se présentaient sur ce chantier.

Depuis, l'entreprise titulaire a acquitté un versement au SMAEL d'une somme de 350.421,80 € correspondant aux pénalités de retard arrêtées à la date du 1 juillet 2012. D'autre part, des décisions importantes ont été prises et conformément à la demande répétée du SMAEL, des travaux de modification ont été entrepris qui vont permettre une finalisation de l'ouvrage au 15 février 2013.

Les sommes restant à payer figurant dans les tableaux joints tiennent compte des pénalités restant à percevoir. Le solde de l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau figure en recettes.

► Les travaux de construction d'un deuxième réservoir

Le marché vient d'être notifié, les travaux vont démarrer début 2013 et la mise en service est prévue durant l'arrêt technique 2014. Le budget mobilisé est donc ventilé sur les exercices 2013 et 2014 dans les simulations jointes en annexe.

► Les opérations nouvelles

Les travaux de sécurisation électrique de l'usine débuteront en 2013, le marché doit être attribué en décembre 2012 et les travaux pourront démarrer début 2013.

Les travaux de transformation d'un des 3 logements de l'usine en bureau seront également réalisés en 2013.

Les travaux de démolition de l'ancien silo à Charbon Actif en Poudres couplés à la construction des vestiaires pourraient être réactivés.

► Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont stables.

Elles devraient s'élever à environ 700.000 € en 2013.

Les charges de personnel correspondent à environ 140.000 €.

Le paiement des taxes foncières s'élève à environ 90.000 €.

Les dépenses liées aux travaux de nettoyage des locaux et d'entretien des espaces verts s'élèvent à environ 120.000 €.

3. Les recettes

L'assiette de production d'eau peut être évaluée à 19.000.000 m3 pour l'année 2013.



L'approvisionnement de la CALL à son régime maximum est conditionné par des travaux de canalisations et de stockage qui doivent faire l'objet d'une décision rapidement.

La participation des membres a été maintenue à 15.000 € par an en 2012. A l'avenir, et compte tenu qu'il s'agit d'une cotisation qui ne participe que de manière symbolique au financement du Smael, il est proposé que cette participation soit fixée à 5.000 € par an.

CONCLUSION

Le programme des travaux d'amélioration des installations du Smael se poursuit mais on atteint les limites de ce qu'il est possible de réaliser aux conditions économiques actuelles.

La part syndicale sur le prix de l'eau n'est pas actualisée depuis 2004 et le taux d'inflation en France sur cette période s'élève à 16,5 %.

La construction du deuxième réservoir est impactée dans la simulation présentée en annexe sans recours à l'emprunt et avec une subvention de l'Agence de l'Eau de 25 %.

Pour 2013, l'exercice est équilibré mais on constate un déficit dès 2014 qui met 5 ans à se résorber et sans qu'il soit possible d'engager de nouveaux investissements durant cette période.

Il semble judicieux d'attendre le renouvellement des conditions d'exploitation prévu au 1 janvier 2016 pour mettre en place un compte d'exploitation qui permette de ménager l'avenir.

Toutefois, des opérations doivent être réalisées sans attendre, notamment la destruction de la Tour à charbon actif en poudre qui présente un danger relatif et dont le coût est compris dans l'opération de construction des vestiaires (487.000 €). A noter que l'abandon de ce projet aurait pour unique conséquence de réduire le délai de rétablissement de l'équilibre financier (voir simulation 2).

Il est donc probable que le Comité Syndical soit appelé à statuer sur une augmentation de la part syndicale sur le prix de l'eau dès l'année 2013 afin de compenser le déficit constaté en 2014. Une augmentation indexée sur l'inflation donne une surtaxe de 0.08 €/m3 environ, la simulation figure en annexe 3.

Le Président,


Jean-Claude DISSAUX

28 DEC 2012

ARRIVÉE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Dépenses prévisionnelles	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux de sécurisation électrique de l'usine d'Aire-sur-la-Lys	332 579,00				
Construction d'un deuxième réservoir à l'usine d'Aire	1 955 260,15	2 224 110,00			
Travaux de transformation d'un logement en bureaux	120 000,00				
Etude d'amélioration de la filière d'affinage de l'eau	174 000,00	100 000,00			
Construction des vestiaires - Démolition ancien silo CAP	36 000,00	313 000,00			
Installation d'un groupe électrogène - Usine d'Aire	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00
Robinets vannes by-pass	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00
Conseil et BET extérieurs	344 090,00				
Débourbeur					
Remboursement emprunt CALL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
Remboursement Agence de l'Eau Aire de stockage	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
Rembours Agence de l'Eau couverture décanteur	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22
Remboursement avances AEAP Débourbeur	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00
Rembours Emprunt Débourbeur eaux brutes (20 ans)	288 669,42	281 683,47	274 697,52	267 711,57	253 739,67
Fonctionnement	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00
Total DEPENSES	4 827 320,79	4 495 515,69	1 851 419,74	1 844 433,79	1 830 461,89
Recettes	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent de recettes	1 986 000,00	917 795,25	583 603,88	427 780,62	264 971,41
TVA	888 614,72	570 789,24	53 915,68	53 915,68	53 915,68
Part syndicale	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00
Ristournes	17 227,32	17 227,32	17 227,32	17 227,32	17 227,32
Participation membres	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
CGE participation station d'alerte	48 174,00				
Subvention AEAP deuxième réservoir (25 %)	470 000,00	470 000,00			
Avance AEAP Débourbeur (50 %)	399 000,00				
Part CALL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
Total RECETTES	5 745 116,04	3 911 911,81	1 423 639,12	1 579 462,38	1 742 271,59
SOLDE CUMULE	917 795,25	- 583 603,88	- 427 780,62	- 264 971,41	- 88 190,30
Assiettes annuelles prévisionnelles de volumes vendus	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³
Part Syndicale SMAEL	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €
Ristournes tranches supérieures à 18831600m3/an	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €

Emprunts et avances à rembourser au-delà de 2017		TOTAL CUMULE
MONTANTS ANNUELS	durée résiduelle	
612 000,00	24	14 488 000,00
8 500,00	12	102 000,00
2 967,22	11	32 639,42
199 775,00	13	2 597 075,00
211 823,93	12	2 541 887,16
		17 262 526,58

28 DEC 2012
ARRA EA

rapport de communication au prix de l'eau - Abandon du projet de démolition de la Tour CAP et de la construction des vestiaires

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Dépenses prévisionnelles	MONTANTS ANNUELS					TOTAL CUMULE
	2013	2014	2015	2016	2017	
Travaux de sécurisation électrique de l'usine d'Aire-sur-la-Lys	332 579,00	2 224 110,00				
Construction d'un deuxième réservoir à l'usine d'Aire	1 955 260,15					
Travaux de transformation d'un logement en bureaux	120 000,00	100 000,00				
Etude d'amélioration de la filière d'affinage de l'eau	36 000,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	
Installation d'un groupe électrodène - Usine d'Aire	239 200,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00	
Robinets vannes by-pass	35 880,00					
Conseil et BET extérieurs	344 090,00					
Déboursement	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	
Remboursement emprunt CALL	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	
Remboursement Agence de l'Eau Aire de stockage	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	
Remboursement Agence de l'Eau couverture décauteur	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00	
Remboursement avance AEAP Débourbeur	288 669,42	281 683,47	274 697,52	267 711,57	253 739,67	
Fonctionnement	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00	
Total DEPENSES	4 653 320,79	4 182 515,69	1 851 419,74	1 844 433,79	1 830 461,89	
Recettes						
Excédent de recettes	1 986 000,00	1 091 795,25		2 128,62		
TVA	888 614,72	509 441,24	157 951,88	53 915,68	53 915,68	
Part syndicale	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	1 309 100,00	
Ristournes	17 227,32	17 227,32	17 227,32	17 227,32	17 227,32	
Participation membres	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	
CGE participation station d'alerte	48 174,00	470 000,00				
Subvention AEAP deuxième réservoir (25 %)	470 000,00					
Avance AEAP Débourbeur (50 %)	399 000,00					
Part CALL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	
Total RECETTES	5 745 116,04	4 024 563,81	1 849 291,12	2 005 114,38	2 167 923,59	
SOLDE CUMULE	1 091 795,25	- 157 951,88	- 2 128,62	160 680,59	337 461,70	
Assiettes annuelles prévisionnelles de volumes vendus						
Part Syndicale SMAEI	19 000 000 m ³	19 000 000 m ³	19 000 000 m ³	19 000 000 m ³	19 000 000 m ³	
Ristournes tranches supérieures à 18831600m ³ /an	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	0,0689 €	
	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €	

MONTANTS ANNUELS	durée résiduelle	TOTAL CUMULE
612 000,00	24	14 588 000,00
8 500,00	12	102 000,00
2 967,22	11	32 639,42
199 775,00	13	2 597 075,00
211 823,93	12	2 541 887,16
		17 262 526,58

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Dépenses prévisionnelles	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux de sécurisation électrique de l'usine d'Aire-sur-la-Lys	332 579,00	2 224 110,00			
Construction d'un deuxième réservoir à l'usine d'Aire	1 955 260,15				
Travaux de transformation d'un logement en bureaux	120 000,00				
Etude d'amélioration de la filière d'affinage de l'eau		100 000,00			
Construction des vestiaires - Démolition ancien silo CAP	174 000,00	313 000,00			
Installation d'un groupe électrogène - Usine d'Aire	36 000,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00
Robinets vannes by-pass	239 200,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00	35 880,00
Conseil et BET extérieurs	35 880,00				
Débourseur	344 090,00				
Remboursement emprunt CAL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
Remboursement Agence de l'Eau Aire de stockage	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
Remboursement Agence de l'Eau couverture décanteur	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22	2 967,22
Remboursement avance AEAP Débourseur	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00	199 775,00
Remboursement Emprunt Débourseur eaux brutes (20 ans)	288 669,42	281 683,47	274 697,52	267 711,57	253 739,67
Fonctionnement	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00
Total DEPENSES	4 827 320,79	4 495 515,69	1 851 419,74	1 844 433,79	1 830 461,89
Recettes	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent de recettes	1 986 000,00	917 795,25	-	5 980,62	367 728,59
TVA	888 614,72	570 789,24	53 915,68	53 915,68	53 915,68
Part syndicale	1 309 100,00	1 520 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00
Ristournes	17 227,32	17 227,32	17 227,32	17 227,32	17 227,32
Participation membres	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
CGE participation station d'alerte	48 174,00				
Subvention AEAP deuxième réservoir (25 %)	470 000,00	470 000,00			
Avance AEAP Débourseur (50 %)	399 000,00				
Part CAL	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
Total RECETTES	5 745 116,04	4 122 811,81	1 845 439,12	2 212 162,38	2 585 871,59
SOLDE CUMULE	917 795,25	- 372 703,88	- 5 980,62	367 728,59	755 409,70
Assiettes annuelles prévisionnelles de volumes vendus	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³	19 000 000 m³
Part Syndicale SMAEL	0,0689 €	0,0800 €	0,0800 €	0,0800 €	0,0800 €
Ristournes tranches supérieures à 18831600m ³ /an	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €	0,1023 €

Emprunts et avances à rembourser au-delà de 2017		
MONTANTS ANNUELS	durée résiduelle	TOTAL CUMULE
612 000,00	24	14 688 000,00
8 500,00	12	102 000,00
2 967,22	11	32 639,42
199 775,00	13	2 597 075,00
211 823,93	12	2 541 887,16
		17 262 526,58